



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ de SERVICES

Identification du pouvoir adjudicateur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE DE GAREOULT

16 place de la Mairie

83136 GAREOULT

Tél : 04.94.72.87.13.

Fax : 04.94.04.81.32

Mail : mairie@gareoult.fr

Profil acheteur : www.marches-securises.fr

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur TESSON Jérôme

Type du pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Objet du marché : Prestation de services d'assurances diverses.

Description du marché : L'avis implique un marché public.

Nature : Services

Forme du marché : Marché ordinaire

Variantes : non autorisées

Classification CPV : 66510000 Services d'assurance

Date prévisionnelle de début du marché : 1^{er} janvier 2027.

Conditions relatives au marché

Les modalités de financement sont les suivantes : payable sur présentation de facture par mois via la plateforme CHORUS en indiquant le n°SIRET de la commune de Garéoult : 218 300 648 00019.

Règlement administratif avec paiement à 30 jours à compter de la réception de la facture.

Délai maximum de paiement : 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Procédure

Mode de passation : Appel d'Offres ouvert

Justifications à produire en phase candidatures :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Les pièces manquantes seront réclamées aux candidats en cas de candidatures incomplètes.

Justifications à produire en phase offres :

- 1) L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.
- 2) Le mémoire technique du candidat :
 - La présentation des moyens humains et de l'organisation dédiée :
Organigramme fonctionnel de l'équipe en charge de l'exécution du contrat avec les fiches de profil ou CV des gestionnaires de sinistres : niveau de formation, expérience spécifique dans la gestion des sinistres, seuil de délégation de signature en matière de règlement de sinistres.
Descriptif de la qualité de l'organisation, des interlocuteurs et leurs coordonnées, de l'optimisation de la gestion du contrat et des modalités de gestion des sinistres et la présentation de la plateforme mise à disposition pour la gestion du contrat et de la plateforme mise à disposition pour la déclaration et le suivi des dossiers sinistres.
 - Les mesures de Prévention :
Présentation des services, des mesures, des outils de prévention mis à disposition et intégrés à l'offre.
- 3) Le questionnaire du CCTP dûment rempli favorablement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Conditions de participation

Retrait des dossiers :

Le dossier est à télécharger sur le site www.marches-securises.fr.

Remise des offres :

Les offres sont à déposer sur le site www.marches-securises.fr

Délai de validité des offres : le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de réception des offres : Mercredi 24 juin 2026 à 16 heures

Date de l'envoi de l'avis à la publication : lundi 04 mai 2026

Pour les renseignements d'ordre administratif :

COMMUNE DE GAREOULT
Monsieur Laurent GIANATI
finances@gareoult.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

AMC2A
12 chemin Saint-Barthélèmy
04210 VALENSOLE
sam@amc2a.fr

Ce cabinet intervient en qualité d'assistance à Maître d'ouvrage indépendant et il ne peut lui-même répondre au marché.

Toutes les réponses aux questions posées seront transmises par voie électronique à l'ensemble des candidats.

Instances chargées des procédures de recours : TRIBUNAL DE TOULON

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de TOULON